

# RAPPORT ANNUEL 2022

SCPI  
MULTIHABITATION 6

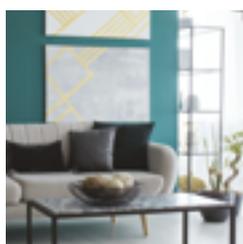


**LA FRANÇAISE**  
INVESTING TOGETHER

# MULTIHABITATION 6

## SCPI « SCELLIER BBC » À CAPITAL FIXE FERMÉ

### Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 13 juin 2023



<b>1/</b>	<b>CONJONCTURE</b>	2
<b>2/</b>	<b>FICHE D'IDENTITÉ</b>	4
<b>3/</b>	<b>RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION SUR L'EXERCICE 2022</b>	6
<b>4/</b>	<b>GOVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE</b>	12
<b>5/</b>	<b>TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION</b>	14
<b>6/</b>	<b>RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE</b>	18
<b>7/</b>	<b>RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	20
<b>8/</b>	<b>TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE</b>	22
<b>9/</b>	<b>TEXTE DES RÉOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE</b>	24
<b>10/</b>	<b>COMPTES ANNUELS</b>	26
<b>11/</b>	<b>ANNEXE</b>	29
<b>12/</b>	<b>TABLEAU DE COMPOSITION DU PATRIMOINE</b>	33
<b>13/</b>	<b>RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>	34

#### NOUVEAUTÉ

Depuis la crise sanitaire, nous avons constaté une baisse sensible de la fréquentation des assemblées générales.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'entre vous d'assister à la présentation des résultats de vos SCPI par vos gérants, la société de gestion a décidé de réaliser des vidéos qui seront consultables en ligne. Contexte macro-économique, contexte de marché, politique d'investissement et d'arbitrage, convictions, gestion du patrimoine, stratégie ESG et bien sûr les faits marquants et les résultats de chaque SCPI seront abordés dans ces vidéos. Des informations, qui nous l'espérons, vous aideront dans vos décisions de vote.

Pour avoir accès à ces vidéos connectez-vous sur [www.scpi-2023.la-francaise.com](http://www.scpi-2023.la-francaise.com) à l'aide des codes personnels qui figurent sur les bulletins de vote (en dessous du pavé adresse) ou dans votre email de convocation si vous avez opté pour le vote électronique.

# 1 / CONJONCTURE

## CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

L'activité en France s'est révélée plus résistante que prévu en 2022 dans un contexte difficile marqué par une forte inflation. En 2022, le Produit Intérieur Brut (PIB) a surtout bénéficié du rebond d'activité enregistré sur la seconde partie de 2021 en sortie de crise sanitaire ; la croissance trimestrielle ayant ensuite été nettement moins dynamique. En effet, le PIB progresse de 0,1% au quatrième trimestre par rapport au trimestre précédent, après +0,5% au deuxième trimestre et +0,2% au troisième trimestre. Sur l'ensemble de l'année 2022, la croissance atteint ainsi 2,6%.

Les différentes composantes de l'activité affichent des évolutions contrastées avec une consommation des ménages qui cale et un investissement des entreprises toujours solide.

Du côté des entreprises, l'investissement, déjà très dynamique au troisième trimestre, a affiché une nouvelle hausse de 1,2% au quatrième trimestre. Autre facteur de soutien, le commerce extérieur a eu un impact positif sur la croissance avec des exportations diminuant moins vite que les importations.

La consommation des ménages, elle, a tiré nettement l'activité vers le bas, avec un repli de -0,9% au quatrième trimestre. Cette baisse de la consommation est d'autant plus forte dans les secteurs les plus touchés par l'inflation. Ainsi, la consommation alimentaire recule une nouvelle fois, tout comme la consommation d'énergie du fait d'une conjonction de facteurs : grève dans les raffineries, efforts de sobriété énergétique et températures relativement douces en fin d'année.

Si l'inflation en France est restée en 2022 plus mesurée que dans le reste de l'Europe (+5,3% en moyenne en 2022,

+8,4% dans la zone euro), grâce au mix énergétique nucléaire, elle devrait perdurer dans les prochains mois, contrairement à d'autres économies où elle a commencé à refluer légèrement dès le début 2023.

Le ralentissement de la croissance déjà observé en fin d'année 2022 devrait se confirmer au premier trimestre 2023 et pourrait se traduire par un léger recul du PIB en début d'année 2023. Au second semestre 2023, la demande intérieure s'accélérerait légèrement, aidée notamment par le freinage attendu de l'inflation, mais la croissance resterait inférieure à son potentiel.

Au quatrième trimestre 2022, l'emploi salarié privé est resté globalement stable en France après sept trimestres consécutifs de nette hausse. Au total, 305 000 emplois ont été créés en 2022, ce qui correspond à une hausse de 1,5% sur un an. Fin 2022, le taux de chômage s'élevait à 7,2% en France, soit son plus bas niveau depuis le premier trimestre 2008, si l'on excepte la baisse ponctuelle en « trompe-l'œil » du deuxième trimestre 2020 pendant le premier confinement.

Pour lutter contre l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé ses taux directeurs de 250 points de base au deuxième semestre 2022, portant le taux de dépôt à 2,0%. Elle pourrait ajouter 100 points de base supplémentaires au premier semestre 2023, en fonction de l'évolution de l'inflation et des économies des pays de l'Union Européenne. Dans ce contexte les taux souverains ont affiché des hausses record, avec une croissance de 290 points de base en 2022 pour l'OAT 10 ans. Ce dernier affichait un taux de 3,0% en fin d'année 2022, contre 2,6% pour le Bund allemand et 3,7% au Royaume-Uni.

Source : INSEE, Crédit Agricole, BNP Paribas.

## RÉSIDENTIEL

Au quatrième trimestre 2022, le volume annuel de transactions continue de décroître légèrement mais franchit à nouveau le seuil du million de transactions. Fin décembre 2022, le nombre de transactions réalisées au cours des douze derniers mois est estimé à 1 109 000, après 1 131 000 fin septembre 2022. Porté par la bonne santé du premier semestre et des taux d'intérêt toujours attractifs, le marché immobilier est resté globalement dynamique en 2022. Toutefois, le ralentissement observé depuis le quatrième trimestre 2021 s'est accéléré au dernier semestre preuve que la baisse est désormais tendancielle. En effet, pour freiner l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) a dû relever son taux directeur. Pour préserver leurs marges, les banques ont alors relevé leurs taux d'emprunt. D'un plus bas historique à 1,0 % en moyenne en janvier 2022, les taux de crédit immobilier sont ainsi remontés à 1,5 % à fin juin, pour atteindre 2,2 % au quatrième trimestre 2022. Pour préserver la solvabilité des emprunts, le système bancaire devient en conséquence plus sélectif dans l'octroi des prêts, éliminant les débiteurs les plus vulnérables.

Du côté de la production d'offre neuve, l'inflation a provoqué une hausse des coûts de construction. Cette inflation par les coûts pousse à la hausse les prix à la construction dans le neuf, ce qui tend à évincer du marché de l'acquisition les acheteurs les plus modestes. Par ailleurs, l'inflation liée aux mesures prises en faveur de la transition écologique avec la mise en place d'une réglementation plus contraignante vient accentuer à court terme le phénomène d'inflation, avec une augmentation des coûts financiers pour les producteurs et une baisse du pouvoir d'achat pour les consommateurs.

En France, la loi Climat et résilience, adoptée en 2019, s'applique depuis janvier 2023 afin de lutter contre les « passoires énergétiques » ou « thermiques ». Elle interdit dorénavant la mise en location de certains logements

classés G en consommation d'énergie, consommant plus de 450 kilowattheures par mètre carré par an, selon leur diagnostic de performance énergétique (DPE). La loi prévoit qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2025, tous les logements classés G ne pourront plus être loués, puis elle s'appliquera ensuite aux logements de classe F au 1<sup>er</sup> janvier 2028, et au logement de classe E au 1<sup>er</sup> janvier 2034.

Si le volume des transactions est en baisse, les prix ont continué à augmenter mais à un rythme beaucoup moins soutenu. Ainsi, au quatrième trimestre 2022, les prix des logements anciens augmentent de 4,8 % après 6,4 % au troisième trimestre et 6,8 % au deuxième trimestre. Les prix sur un an ont augmenté de façon plus importante en régions (+6,0 %) qu'en Île-de-France (+1,4 %) où ils s'affichent même en léger recul sur un trimestre. Les logements neuf eux affichent une hausse de 5,3 % sur l'année.

Les engagements des investisseurs institutionnels en immobilier résidentiel ont connu une fin d'année dynamique avec plus d'un milliard d'euros investis au quatrième trimestre. L'année 2022 s'achève ainsi sur un volume annuel d'investissement de 5,6 milliards d'euros, en baisse de 23 % sur un an mais supérieur de 9 % à la moyenne décennale. Avec 1,3 milliard d'euros engagés, les résidences gérées voient leur performance progresser de 27 % sur un an et concentrent près d'un quart des volumes investis. Les résidences étudiantes et seniors affichent des résultats en hausse, tandis que le Co-living connaît un recul par rapport à une année 2021 exceptionnelle.

La hausse marquée des taux de financement et des taux obligataires pèsent sur les primes de risque et les coûts de financement des opérations, poussant les investisseurs à adopter une position attentiste. Les taux de rendement prime des actifs résidentiels s'établissaient à 2,50 % pour les actifs existants et 3,0 % en VEFA fin 2022.

Source : INSEE, Observatoire Crédit Logement, JLL.

## CRÉDITS IMMOBILIERS

	Décembre 2021	Décembre 2022
Taux moyens	1,06 %	2,35 %
Durée des prêts	240 mois	248 mois

Source : Observatoire crédit logement.

## VOLUMES DE VENTES CUMULÉS SUR 12 MOIS

	2021	2022
Logements anciens	1 172 000	1 116 000
Logements neufs	130 000	110 000

Source : INSEE.

## CROISSANCE DES PRIX

	2021	2022
Logements anciens	+7,10 %	+4,80 %
Logements neufs	+5,70 %	+5,30 %

Source : INSEE.

## TAUX DE RENDEMENT

	2021	2022
Logements Île-de-France	2,10 % - 3,50 %	2,50 % - 3,50 %
Logements Régions	3,00 % - 4,50 %	3,00 % - 4,50 %

Source : CBRE.



# 2 / FICHE D'IDENTITÉ MULTIHABITATION 6



**TYPE DE SCPI**  
SCPI « Scellier BBC » à capital fixe fermé

**SIÈGE SOCIAL**  
128 boulevard Raspail – 75006 Paris

**DATE DE CRÉATION**  
24 mars 2011

**N° D'IMMATRICULATION AU RCS**  
531 259 125 RCS Paris

**DATE DE DISSOLUTION STATUTAIRE**  
23 mars 2026

**CAPITAL SOCIAL**  
76 122 500 euros

**VISA AMF**  
SCPI n° 11-07 en date du 20 avril 2011

**SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA SCPI****La Française Real Estate Managers**

Société par actions simplifiée au capital de 1 290 960 euros

Siège social : 128 boulevard Raspail - 75006 Paris

399 922 699 RCS PARIS

Agrément délivré par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille n° GP-07000038 du 26 juin 2007

Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014

**Directoire**

Philippe DEPOUX, Président

Thierry MOLTON, Directeur Général

Guillaume ALLARD

Franck MEYER

David RENDALL

Thierry SEVOUMIANS

**Conseil de surveillance**

Patrick RIVIÈRE, Président

Pascale AUCLAIR

Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre-Ouest

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Nord Europe

**Commissaire aux comptes**

Mazars - Tour Exaltis

61 rue Henri Regnault

92075 Paris La Défense Cedex

**CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SCPI****Composition du conseil de surveillance**

Catherine PARY, Présidente

Georges PUPIER, Secrétaire

Jean-Pierre BARBELIN

Jean-Louis CAILLE

Marie-José DUTEURTRE

Guy GALLIC

Patrick KONTZ

François RINCHEVAL

Danielle SCHEIER

**Fin de mandat :**

à l'issue de la présente assemblée générale

**EXPERT IMMOBILIER DE LA SCPI**

BNP Paribas Real Estate Valuation France

50 cours de l'île Seguin

92100 Boulogne-Billancourt

**Fin de mandat :**

à l'issue de l'assemblée générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de 2024

**COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SCPI****Titulaire :**

Deloitte & Associés

6 place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex

**Suppléant :**

B.E.A.S.

6 place de la Pyramide - 92908 Paris La Défense Cedex

**Fin des mandats :**

à l'issue de la présente assemblée générale

## 3 /

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION  
SUR L'EXERCICE 2022

## INTRODUCTION

Multihabitation 6 a été créée le 24 mars 2011 et a collecté 91 347 000,00 euros jusqu'au 31 décembre 2011. La SCPI est en pleine exploitation depuis le quatrième trimestre 2016 avec la location du dernier immeuble livré sis à Chaville (92). Elle a acquis 301 lots répartis sur 17 adresses. 65,76 % du patrimoine étant situé en Île-de-France. L'obligation de louer est de neuf années. Certains lots ont d'ores et déjà respecté cette obligation. Ainsi, le blocage des lots a débuté afin de les mettre en commercialisation.

Le résultat de la SCPI est bénéficiaire de 2 056 390,33 euros, soit 33,77 euros par part.

Le taux d'occupation financier moyen annuel est de 96,13 %.

Le turn-over est de 20,60 % avec 62 départs et 59 relocations en 2022, en baisse par rapport à 2021.

La distribution 2022 s'élève à 34,20 euros par part avec un prélèvement sur le report à nouveau de 0,43 euro. Le report à nouveau après distribution est porté à 13,20 euros par part.

## NOUVEAUTÉ

Vous pouvez également visionner la présentation, par les gérants, des résultats et faits marquants de votre SCPI en 2022 en vous connectant sur [www.scp-2023.la-francaise.com](http://www.scp-2023.la-francaise.com) à l'aide des codes personnels qui figurent sur les bulletins de vote (en dessous du pavé adresse) ou dans l'email de convocation si vous avez opté pour le vote électronique.

## CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Capital	76 122 500,00 €	Prix acquéreur	1 049,99 €
Nombre de parts	60 898	Prix net vendeur (prix d'exécution)	942,69 €
Capitalisation	91 347 000,00 €	Distribution de l'exercice 2022 <sup>(2)</sup>	34,20 €
Nombre d'associés	1 646	Taux de distribution 2022 (méthode ASPIM) <sup>(3)</sup>	3,24 %
Valeur de réalisation	1 409,63 €	Variation de la valeur de réalisation (N/N-1)	0,57 %
Prix de souscription <sup>(1)</sup>	1 500,00 €	Rendement global immobilier <sup>(4)</sup>	3,81 %

(1) Le prix de souscription est initial.

(2) Correspond à la distribution perçue par un associé présent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

(3) Nouvelle réglementation ASPIM : le taux de distribution est la division :

(i) de la distribution brute avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versée au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) ;  
(ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année N-1.

(4) Correspond à la somme du taux de distribution de l'année N et de la variation de la valeur de réalisation (N/N-1).

## TABLEAU DE CHIFFRES SIGNIFICATIFS (EUROS)

	2022	2021
<b>Compte de résultat au 31 décembre</b>		
Produits de la SCPI	3 691 540,98	3 680 256,93
dont loyers	3 239 931,38	3 238 738,98
Total des charges	1 635 150,65	1 582 159,19
Résultat	2 056 390,33	2 098 097,74
Distribution	2 082 711,60	2 192 328,00
<b>État du patrimoine et tableau des capitaux propres au 31 décembre</b>		
Capital social	76 122 500,00	76 122 500,00
Total des capitaux propres	81 222 390,66	81 248 711,93
Immobilisations locatives et titres financiers contrôlés et non contrôlés	80 408 719,61	80 408 719,61

	Global 2022	Par part 2022
<b>Autres informations</b>		
Résultat	2 056 390,33	33,77 <sup>(1)</sup>
Distribution	2 082 711,60	34,20 <sup>(1)</sup>

(1) Résultat et distribution par part en jouissance sur l'année.

**Patrimoine**

Valeur vénale des actifs immobiliers en direct et actif net réévalué des parts de sociétés immobilières	85 030 000,00	1 396,27
Valeur comptable	81 222 390,66	1 333,74
Valeur de réalisation	85 843 671,05	1 409,63
Valeur de reconstitution	102 303 422,13	1 679,91

## VALEURS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément aux dispositions en vigueur, il a été procédé, à la clôture de l'exercice, à la détermination des valeurs suivantes :

**VALEUR COMPTABLE**

Elle correspond à la valeur bilantielle à la clôture de l'exercice.

	En euros
Valeur immobilisée des acquisitions	80 408 719,61
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur comptable	813 671,05
Valeur comptable	81 222 390,66
Valeur comptable ramenée à une part	1 333,74

**VALEUR DE RÉALISATION**

Il s'agit de la valeur vénale du patrimoine résultant des expertises réalisées, augmentée de la valeur nette des autres actifs.

	En euros
Valeur de marché des immeubles et des titres de sociétés immobilières	85 030 000,00
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur de réalisation	813 671,05
Valeur de réalisation	85 843 671,05
Valeur de réalisation ramenée à une part	1 409,63

**VALEUR DE RECONSTITUTION**

Il s'agit de la valeur de réalisation majorée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine.

	En euros
Valeur de réalisation	85 843 671,05
Frais d'acquisition des immeubles	5 867 070,00
Commission de souscription	10 592 681,08
Valeur de reconstitution <sup>(1)</sup>	102 303 422,13
Valeur de reconstitution ramenée à une part	1 679,91

(1) Y compris la TVA non récupérable sur les commissions de souscription.

## MARCHÉ DES PARTS EN 2022 ET INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE SORTIE DE LA SCPI

	Nombre	En % du nombre total de parts émises
Parts cédées sur le marché par confrontation	466	0,77 %
Parts transférées par succession et/ou donation	160	0,26 %
Parts cédées de gré à gré	-	-

Le marché des parts ne saurait être significatif dès lors que la durée de détention des parts dont les associés sont titulaires conditionne les avantages fiscaux et donc la performance à terme de Multihabitation 6.

Des cas particuliers, souvent liés à des situations familiales personnelles, peuvent néanmoins justifier quelques transactions trimestrielles. Dans cette hypothèse, le prix établi, inférieur à la valeur de réalisation publiée, prend en compte l'absence d'avantage fiscal transmis à l'acquéreur.

**Le prix moyen constaté payé par l'acquéreur en 2022 ressort à 1 084,97 euros par part.**

# 3 / RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ZOOM SUR LE PATRIMOINE MULTIHABITATION 6

## EXPERTISES ET RÉPARTITION DU PATRIMOINE

La valeur vénale des immeubles au 31 décembre 2022, résultant des expertises réalisées conformément aux règles en vigueur, ressort à 85 030 000,00 euros hors droits contre 84 520 000,00 euros hors droits en 2021, soit une augmentation de 0,60 %.



### DONNÉES AU 31/12/2022

SUPERFICIE  
DÉTENUE

**17 190 M<sup>2</sup>**

NOMBRE DE LOTS  
DÉTENUS

**301**

NOMBRE DE LOTS  
LOUÉS

**285**

NOMBRE DE LOTS  
VACANTS

**16**

### RÉPARTITION DU PATRIMOINE AU 31 DÉCEMBRE 2022

(Lorsque les biens sont en indivision, la surface est prise en proportion de la quote-part indivise).

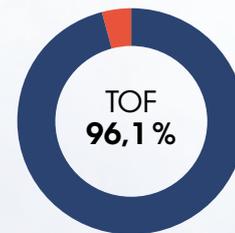
Répartition géographique  
du patrimoine



Île-de-France  
**65,76 %**

Régions  
**34,24 %**

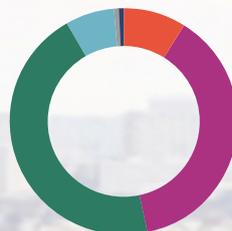
Taux d'occupation financier  
(TOF)



Locaux occupés  
**96,1 %**

Locaux vacants  
(en recherche de locataires  
ou en vente)  
**3,9 %**

Répartition du patrimoine  
selon la nature des lots



F1  
**8,97 %**

F4  
**6,98 %**

F2  
**37,88 %**

F5  
**0,66 %**

F3  
**44,85 %**

Maison  
**0,66 %**

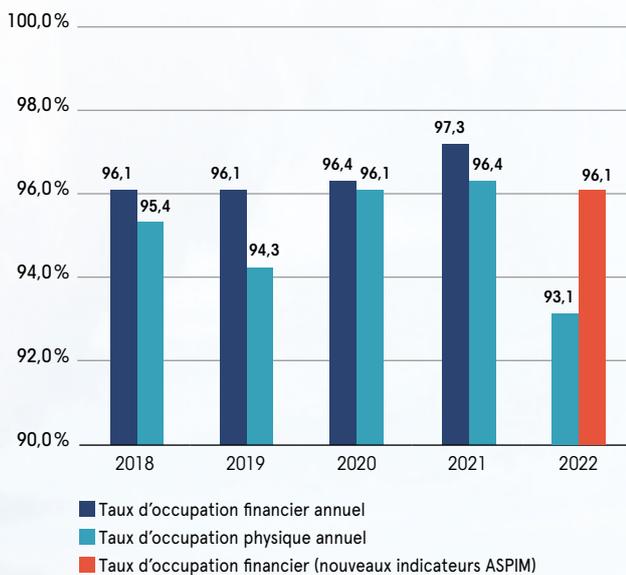
### RÉPARTITION DU PATRIMOINE EN VALEUR VÉNALE ET EN % AU 31 DÉCEMBRE 2022

	Habitation	Total en €	Total en %
Île-de-France	63 670 000,00	63 670 000,00	74,88 %
Régions	21 360 000,00	21 360 000,00	25,12 %
<b>Total €</b>	<b>85 030 000,00</b>	<b>85 030 000,00</b>	
Total 2021	84 520 000,00	84 520 000,00	
<b>Total %</b>	<b>100,00 %</b>		<b>100 %</b>

## GESTION DU PATRIMOINE

## TAUX D'OCCUPATION ET MOUVEMENTS LOCATIFS

Les taux d'occupation calculés sont, en fonction des loyers, soit en fonction des surfaces, ont évolué de la manière suivante :



## Rappel :

**Sont exclus du calcul des taux les immeubles acquis mais non livrés.**

- Le taux d'occupation annuel financier exprime le montant des loyers appelés sur l'année par rapport aux loyers qui pourraient être perçus si l'ensemble du patrimoine était occupé sur la même période. Pour les immeubles acquis en cours d'année, la période qui précède la date de livraison n'est pas prise en compte dans le calcul du taux d'occupation.
- Le taux d'occupation physique annuel représente la moyenne des quatre taux d'occupation physique trimestriels. Ces taux expriment à chaque fin de trimestre la surface totale occupée par rapport à la surface totale du patrimoine.

## SITUATION LOCATIVE

Au 31 décembre 2022, sur les 301 lots détenus par la SCPI, 16 lots sont vacants dont 5 lots bloqués pour une commercialisation future, 1 lot est réservé et 4 lots sont sous congé.

## ÉVOLUTION DES PRODUITS LOCATIFS QUITTANCÉS

Les loyers quittancés sont de 3 239 931,38 euros en 2022, stable par rapport à 2021 avec 3 238 738,98 euros. Les loyers encaissés représentent 99,22% des loyers facturés.

## CONTENTIEUX

Il y a 17 dossiers en contentieux pour impayés dont 13 locataires partis.

La dotation à la provision pour créances douteuses s'élève à 59 921,50 euros, la reprise s'élève à 14 944,86 euros et la provision s'établit au 31 décembre à 237 335,43 euros contre 192 358,79 euros en 2021.

La gestion de ces contentieux fait l'objet d'une attention toute particulière.

La sélection des dossiers de candidature est très encadrée, mais n'empêche pas les impayés qui sont liés à des problèmes de solvabilité résultant, pour la plupart, d'événements personnels (perte d'emploi, séparation...) intervenant en cours de bail.



# 3 / RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION PATRIMOINE IMMOBILIER

## TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE

Les chiffres portés dans le tableau ci-dessous reprennent :  
- le montant de l'ensemble des travaux de toute nature réalisés (entretiens courants et remise en état locatif).

Pour faciliter la revente des actifs, des travaux de rafraîchissement ou des menues réparations sont réalisées.

En 2022, la SCPI a effectué 92 872,44 euros de travaux et de diagnostics contre 57 815,70 euros en 2021.

	2022
Travaux réalisés	92 872,44

### Nature des travaux réalisés en 2022

#### Travaux d'entretien

Dont les plus significatifs sont :

Adresse	Ville	Nature	Coût TTC (euros)
90 avenue de la République	MAISONS-ALFORT	Travaux de remise en état sur deux lots, travaux de copropriété et rénovation salle de bain sur un lot	24 152,62
1/11/13 rocade de la Croix Saint-Georges	BUSSY-SAINT-GEORGES	Réfection des parties communes : portes entrée, sas sous sol et portes locaux techniques ; et remises en état de quatre appartements	15 395,21
1 passage des Confidences	HOUILLES	Travaux de remise en état de trois appartements	12 057,46
38 avenue Lamartine	LE PERREUX-SUR-MARNE	Travaux de rénovation énergétique dans une maison	6 554,44
8 rue de l'Orangerie	LE PERREUX-SUR-MARNE	Travaux de rénovation sur un lot	4 859,56

## CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à la réglementation, il est rappelé qu'aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice.

## ÉVÉNEMENT IMPORTANT SURVENU APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Conformément à la réglementation, nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

## RÉGLEMENTATION TAXONOMIE

Nous vous informons qu'en tenant compte du processus de gestion actuellement mis en œuvre dans la SCPI, la classification applicable et telle qu'arrêtée par la société de gestion, est la suivante : classification de l'article 6 du règlement Disclosure.

Les investissements sous-jacents à la SCPI ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## EXPIRATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les mandats de l'ensemble des membres du conseil de surveillance expirent à l'issue de la présente Assemblée. Il est rappelé, à cet égard, qu'un appel à candidatures a été lancé par le biais du bulletin d'information daté du 31 janvier 2023.

Il appartiendra donc à l'assemblée générale de procéder au renouvellement du conseil de surveillance, lequel sera composé de sept candidats au moins et de neuf au plus ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2026 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Nous vous vous prions de bien vouloir trouver ci-après, conformément à l'article R. 214-144 du Code monétaire et financier, les informations relatives aux associés ayant fait acte de candidature, la liste exhaustive de leurs mandats étant publiée sur le site internet de la société de gestion en suivant le lien qui vous a été communiqué dans la convocation à l'assemblée générale.

### PERSONNES PHYSIQUES

**Laurent ALTMAYER** – 44 ans

Détenant : 38 parts  
Demeurant à : Riedisheim (68)  
Profession / activité : ingénieur  
Nombre de mandats CS SCPI : 7

**Jean-Pierre BARBELIN** – 66 ans

Détenant : 24 parts  
Demeurant à : Chaumont (52)  
Profession / activité : ancien directeur général d'un bailleur social  
Nombre de mandats CS SCPI : 22  
Membre sortant

**Patrick BETTIN** – 73 ans

Détenant : 1 part  
Demeurant à : Audun-le-Roman (54)  
Profession / activité : bailleur et investisseur en SCPI  
Nombre de mandats CS SCPI : 6

**Olivier BLICQ** – 65 ans

Détenant : 24 parts  
Demeurant à : Lille (59)  
Profession / activité : investisseur privé  
Nombre de mandats CS SCPI : 17

**Christian BOUTHIE** – 76 ans

Détenant : 9 parts  
Demeurant à : Toulouse (31)  
Profession / activité : ancien vétérinaire  
Nombre de mandats CS SCPI : 28

**Jean-Luc BRONSART** – 68 ans

Détenant : 44 parts  
Demeurant à : Saint-Brévin-les-Pins (44)  
Profession / activité : investisseur immobilier privé, loueur en meublé non professionnel  
Nombre de mandats CS SCPI : 47

**Philippe CABANIER** – 51 ans

Détenant : 1 part  
Demeurant à : Toulouse (31)  
Profession / activité : directeur financier. Investisseur privé  
Nombre de mandat CS SCPI : 1

**Jean-Louis CAILLE** – 66 ans

Détenant : 54 parts  
Demeurant à : Bourg-Lès-Valence (26)  
Profession / activité : ingénieur, président du conseil d'administration de la Caisse du Crédit Mutuel Valence-Centre  
Nombre de mandat CS SCPI : 1  
Membre sortant

**Michel COUROUBLE** – 60 ans

Détenant : 54 parts  
Demeurant à : Faches-Thumesnil (59)  
Profession / activité : cadre dans le secteur bancaire mutualiste  
Nombre de mandat CS SCPI : aucun

**Philippe Georges DESCHAMPS** – 62 ans

Détenant : 19 parts  
Demeurant à : Puy-Sanières (05)  
Profession / activité : conseiller en épargne, prévoyance et gestion de patrimoine  
Nombre de mandats CS SCPI : 7

**Marie-José DUTEURTRE** – 69 ans

Détenant : 19 parts  
Demeurant à : Le Havre (76)  
Profession / activité : ancienne professeure de Mathématiques  
Nombre de mandats CS SCPI : 19  
Membre sortant

**Guy GALLIC** – 71 ans

Détenant : 20 parts  
Demeurant à : Châtenay-Malabry (92)  
Profession / activité : ancien cadre dirigeant dans l'aéronautique  
Nombre de mandats CS SCPI : 4  
Membre sortant

**Guy LACAZE** – 71 ans

Détenant : 29 parts  
Demeurant à : Paris (75)  
Profession / activité : ancien cadre dans la gestion immobilière  
Nombre de mandats CS SCPI : 5

**Olivier MASSOL** – 44 ans

Détenant : 35 parts  
Demeurant à : Croissy-sur-Seine (78)  
Profession / activité : professeur d'économie dans une grande école d'ingénieurs  
Nombre de mandat CS SCPI : 1

**Jacques MORILLON** – 58 ans

Détenant : 99 parts  
Demeurant à : Massy (91)  
Profession / activité : ingénieur, investisseur privé  
Nombre de mandats CS SCPI : 11

**Catherine PARY** – 66 ans

Détenant : 5 parts  
Demeurant à : Paris 20<sup>ème</sup> (75)  
Profession / activité : gestionnaire de patrimoine  
Nombre de mandats CS SCPI : 2  
Présidente sortante

**Georges PUIER** – 77 ans

Détenant : 5 parts  
Demeurant à : Saint-Étienne (42)  
Profession / activité : ancien cadre dirigeant d'une société de services financiers  
Nombre de mandats CS SCPI : 16  
Secrétaire sortant

**François RINCHEVAL** – 57 ans

Détenant : 76 parts  
Demeurant à : Chartres (28)  
Profession / activité : dirigeant d'un cabinet de gestion de patrimoine, investisseur et bailleur immobilier privé  
Nombre de mandats CS SCPI : 11  
Membre sortant

**Aurélien ROL** – 42 ans

Détenant : 1 part  
Demeurant à : Levallois-Perret (92)  
Profession / activité : juriste fiscaliste  
Nombre de mandats CS SCPI : 8

**Danielle SCHEIER** – 71 ans

Détenant : 52 parts  
Demeurant à : Paris 14<sup>ème</sup> (75)  
Profession / activité : ancienne professeure d'université  
Nombre de mandats CS SCPI : 4  
Membre sortante

### PERSONNES MORALES

**SCI AAZ**

Détenant : 1 part  
Siège social : Versailles (78)  
RCS : Versailles 490 714 458  
Activité : SCI familiale  
Nombre de mandats CS SCPI : 12

**SCI Orient Développement**

Détenant : 54 parts  
Siège social : Courteranges (10)  
RCS : Troyes 538 188 954  
Activité : SCI familiale  
Nombre de mandat CS SCPI : Aucun

# 4 / GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE

La Française Real Estate Managers, société de gestion immobilière, est membre de l'AFG et de l'ASPIM et applique les codes de bonne conduite régissant la profession.

## PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE

Au travers de l'organisation fonctionnelle du Groupe La Française, la société La Française Real Estate Managers et, par conséquent, l'ensemble des sociétés qu'elle gère, dont Multihabitation 6, bénéficient de la mise à disposition des directions de la « Conformité, Contrôle Interne et Risques Opérationnels » et « Risques » du Groupe.

### LES TRAVAUX DE CONTRÔLE INTERNE, RISQUES FINANCIERS ET RISQUES OPÉRATIONNELS S'ARTICULENT AUTOUR :

- du respect de la réglementation et du programme d'activité de la société de gestion ;
- du respect de l'intérêt des porteurs ;
- de l'organisation du processus de gestion, depuis les décisions d'investissement jusqu'aux activités opérationnelles ;
- du suivi des risques opérationnels et réglementaires ;
- du respect des dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs, prestataires ou membres des conseils de surveillance pour la protection des investisseurs et la régularité des opérations.

### LE PROCESSUS S'ORGANISE EN TROIS NIVEAUX :

**Les contrôles permanents de premier niveau** sont réalisés par les opérationnels qui exercent des contrôles directement sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables et leur hiérarchie qui exerce des contrôles dans le cadre de procédures opérationnelles.

**Les contrôles permanents de second niveau** sont placés sous la responsabilité du Contrôle Interne et Risques Opérationnels qui a pour objectif de compléter les dispositifs de contrôle de premier niveau existants dans chaque service impliqué, au vu des obligations réglementaires et de l'organisation de la société.

**Les contrôles de troisième niveau** sont menés périodiquement par des audits externes. Ces procédures de contrôle interne sont complétées par des contrôles externes indépendants : commissaires aux comptes et dépositaires.

## PROVENANCE DES FONDS

Conformément à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, La Française Real Estate Managers reste vigilante sur la provenance et la destination des fonds tant à l'actif et au passif des véhicules qu'elle gère.

## SUIVI ET GESTION DES RISQUES AUXQUELS LA SCPI EST EXPOSÉE

### PROFIL DE RISQUE

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine.

### Risque de perte en capital.

La SCPI ne présente aucune garantie de capital ou de performance. Le montant du capital investi n'est pas garanti.

### Risque de marché immobilier.

Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques : risques de gestion discrétionnaire, de contrepartie (locataire...), d'absence de rendement ou de perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI. Pour les SCPI investissant en Europe, le rendement pourrait être impacté (i) par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elles détiendront des parts et/ou l'existence ou non de conventions fiscales que la France aurait pu conclure, et (ii) par d'éventuels coûts de change en cas d'investissement hors de la zone euro.

### Risque de liquidité.

La SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers, et la revente des parts n'est pas garantie par la SCPI. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI en se trouvant restreintes. Le retrait n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription par un tiers correspondant, ou à défaut à la dotation du fonds de remboursement. Le porteur percevra alors un prix décoté par rapport au prix de souscription appelé valeur de retrait.

### Risque lié au crédit.

L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que la SCPI peut recourir à l'endettement dans les conditions précisées dans sa note d'information.

### Risque lié à l'acquisition en l'état futur d'achèvement.

Dans un contexte économique incertain et malgré une réelle sélection des promoteurs, il existe un risque lié à la livraison de l'actif, à son achèvement ou encore lié à l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre dudit promoteur.

### Risque de gestion discrétionnaire.

Il existe un risque que votre SCPI ne soit pas investie en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

### Risque de durabilité.

Il se définit comme tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement.

Ces profils de risques sont décrits dans la note d'information de votre société.

## SUIVI ET ÉVALUATION DES RISQUES

### Évaluation des risques par la société de gestion.

La gestion des risques de La Française Real Estate Managers est une partie intégrante de la gestion de portefeuille, de ses procédures d'investissement et du cycle de vie de l'immeuble.

Les risques sont ainsi identifiés, analysés et contrôlés de façon systématique en tenant compte d'analyses, d'indicateurs ou de scénarios en fonction des profils des produits.

La Française Real Estate Managers a intégré ces exigences et est soucieuse d'améliorer sa gestion du risque de façon permanente.

Une cartographie et une politique des risques sont définies par catégorie de produit, couvrant pour l'essentiel les éléments suivants :

- politique de risque ;
- analyse et mesure des risques ;
- surveillance et gestion des risques ;
- contrôle des risques ;
- documentation et communication.

Par exemple, le suivi du risque de perte potentielle lié au marché locatif, intègre les risques de vacance, de concentration géographique ou sectorielle ou de réversion des loyers.

## PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTERÊTS ET DÉONTOLOGIE

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, le Groupe La Française a recensé les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'être rencontrées par elle ou par les entités et les collaborateurs du Groupe. Dans le cadre de la gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels, le Groupe La Française se base sur les principes suivants : déontologie, séparation des fonctions, mise en place de procédures internes, mise en place d'un dispositif de contrôle. Ces situations, en étant définies comme des situations pouvant porter atteinte aux intérêts d'un client ou des clients des sociétés du Groupe La Française, sont identifiées et encadrées. La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

Un règlement de déontologie applicable à l'ensemble des collaborateurs de la Française Real Estate Managers précise les règles et modalités d'application des principes de bonne conduite destinées à garantir la protection des investisseurs et la régularité des opérations. Celui-ci intègre en complément des règles communes à l'ensemble des entités du Groupe La Française.

## RÉMUNÉRATION

La Politique de rémunération des sociétés de gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Au cours de l'exercice, le montant total des rémunérations annoncées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel (soit 232 personnes bénéficiaires) s'est élevé à 12 876 895,35 euros (dont 10 731 218,60 euros de part fixe et 2 145 676,75 euros de part variable).

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des

objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La politique de rémunération a été revue en 2022 et le seuil au-delà duquel 50% de la rémunération variable doit être étalée sur 3 ans pour le personnel identifié est passé de 200 à 100 000 euros.

La Politique est revue et validée par le conseil de surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française<sup>(1)</sup>.

## DONNÉES ASSOCIÉS / ACCÈS A L'INFORMATION

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse,...) :

- merci de nous adresser votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement (RIB - justificatif de domicile) ;
- vous pouvez également effectuer ces demandes de modification via votre espace dédié extranet : <https://www.lfgrou.pe/clients> (Rubrique MES INFORMATIONS - MODIFIER MES COORDONNÉES).

Pour bénéficier de votre espace extranet dédié ou compléter directement vos informations en ligne cliquez sur le lien <http://lfgrou.pe/digital> et complétez le formulaire. Un email vous sera adressé qui vous permettra d'obtenir par sms votre code d'accès.

## RGPD / PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES :

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement La Française Real Estate Managers pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale. Vos données sont partagées avec La Française AM Finance service qui intervient en tant que sous-traitant pour la prestation de tenue de registre.

Veillez noter que vous disposez dans la limite des obligations légales, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour prendre connaissance de vos droits : <https://www.la-francaise.com/fr/politique-de-confidentialite-et-de-cookies/>

Dans ce cadre, vous pouvez contacter la société Groupe La Française à tout moment par courrier en écrivant à l'adresse suivante : Groupe La Française - Délégué à la Protection des données 128, boulevard Raspail - 75006 Paris, ou par mail à [dpo@la-francaise.com](mailto:dpo@la-francaise.com)

Les porteurs sont informés qu'une information détaillée dans le cadre de la Directive Européenne Solvabilité 2 (2009/138/ CE) peut être transmise aux investisseurs relevant du Code des Assurances afin de satisfaire uniquement à leurs obligations prudentielles. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs, ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.

(1) [https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Publications/FR/Politique\\_de\\_remuneration\\_LFAM\\_LFREEM.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Publications/FR/Politique_de_remuneration_LFAM_LFREEM.pdf)

# 5 / TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

## ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'ANNÉE (EUROS)

Année	Montant du capital nominal au 31 décembre	Montant des capitaux apportés à la SCPI par les associés lors des souscriptions	Nombre de parts au 31 décembre	Nombre d'associés au 31 décembre	Rémunération HT de la société de gestion lors des souscriptions	Prix d'entrée au 31 décembre <sup>(1)</sup>
2018	76 122 500,00	-	60 898	1 638	-	1 064,80
2019	76 122 500,00	-	60 898	1 637	-	1 065,01
2020	76 122 500,00	-	60 898	1 643	-	1 052,45
2021	76 122 500,00	-	60 898	1 640	-	1 059,99
2022	76 122 500,00	-	60 898	1 646	-	1 049,99

(1) Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.

## ÉVOLUTION DU PRIX DE LA PART

	2018	2019	2020	2021	2022
Prix d'entrée au 1 <sup>er</sup> janvier (euros) <sup>(1)</sup>	1 500,00	1 064,80	1 065,01	1 052,45	1 059,99
Distribution versée au titre de l'année (euros) <sup>(2)</sup>	36,00	36,00	36,00	36,00	34,20
<i>dont distribution de report à nouveau (en %)</i>	5,28 %	1,33 %	5,25 %	4,31 %	1,26 %
Taux de distribution sur valeur de marché (en %) <sup>(3)</sup>	2,40 %	2,40 %	2,40 %	2,40 %	2,28 %
Taux de distribution (méthode ASPIM) <sup>(4)</sup>	-	-	-	3,44 %	3,24 %
Report à nouveau cumulé par part (euros) <sup>(5)</sup>	17,54	17,06	15,17	13,62	13,20

(1) Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.

(2) Distribution pour une part ayant eu jouissance au 1<sup>er</sup> janvier.

(3) Le taux de distribution sur valeur de marché est la division :

- (i) de la distribution brute avant prélèvement fiscal obligatoire versée au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) ;
- (ii) par le prix acquéreur historique de 1 500 euros.

(4) Nouvelle réglementation ASPIM : le taux de distribution est la division :

- (i) de la distribution brute avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versée au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) ;
- (ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année N-1.

(5) Report à nouveau après affectation du résultat.

## ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES PARTS

Année	Nombre de parts échangées	% sur le nombre total de parts en circulation au 1 <sup>er</sup> janvier	Délai moyen d'exécution d'une transaction	Nombre de parts en attente au 31 décembre	Rémunération de la société de gestion sur les cessions (euros HT)
2018	34	0,06 %	1,5 mois	-	200,00
2019	54	0,09 %	1,5 mois	-	369,58
2020	188	0,30 %	1,5 mois	-	150,00
2021	528	0,87 %	1,5 mois	-	400,00
2022	466	0,77 %	1,5 mois	-	300,00

### ÉVOLUTION PAR PART EN JOUISSANCE DES RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES (EUROS TTC ET % DES REVENUS)

	2018		2019		2020		2021		2022	
	Montant	% du total des revenus								
<b>REVENUS</b>										
Recettes locatives brutes	51,33	99,58	53,75	99,94	52,91	99,86	53,18	99,98	53,20	100,00
Produits financiers avant prélèvement fiscal obligatoire										
Produits divers	0,22	0,42	0,03	0,06	0,07	0,14	0,01	0,02	0,00	0,00
<b>Total des revenus</b>	<b>51,54</b>	<b>100,00</b>	<b>53,78</b>	<b>100,00</b>	<b>52,98</b>	<b>100,00</b>	<b>53,20</b>	<b>100,00</b>	<b>53,20</b>	<b>100,00</b>
<b>CHARGES</b>										
Commission de gestion	6,16	11,95	6,45	11,99	6,35	11,98	6,38	12,00	6,38	12,00
Autres frais de gestion <sup>(1)</sup>	1,09	2,12	1,06	1,96	1,07	2,01	0,96	1,81	1,14	2,14
Entretien du patrimoine au cours de l'exercice	0,76	1,48	0,65	1,21	1,02	1,93	0,95	1,78	1,53	2,87
Charges immobilières non récupérées	9,32	18,08	9,24	17,18	9,92	18,73	9,85	18,52	9,65	18,14
<b>Sous total - Charges externes</b>	<b>17,33</b>	<b>33,62</b>	<b>17,40</b>	<b>32,35</b>	<b>18,36</b>	<b>34,65</b>	<b>18,15</b>	<b>34,11</b>	<b>18,70</b>	<b>35,14</b>
<b>Amortissements nets</b>										
- patrimoine										
- autres (charges à étaler)										
<b>Provisions</b>										
- dotation provision pour gros entretien										
- dotation nette aux autres provisions <sup>(2)</sup>	0,11	0,22	0,86	1,60	0,52	0,98	0,60	1,12	0,74	1,39
<b>Sous total - Charges internes</b>	<b>0,11</b>	<b>0,22</b>	<b>0,86</b>	<b>1,60</b>	<b>0,52</b>	<b>0,98</b>	<b>0,60</b>	<b>1,12</b>	<b>0,74</b>	<b>1,39</b>
<b>Total des charges</b>	<b>17,44</b>	<b>33,84</b>	<b>18,26</b>	<b>33,95</b>	<b>18,88</b>	<b>35,63</b>	<b>18,74</b>	<b>35,23</b>	<b>19,43</b>	<b>36,53</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>34,10</b>	<b>66,16</b>	<b>35,52</b>	<b>66,05</b>	<b>34,10</b>	<b>64,37</b>	<b>34,45</b>	<b>64,77</b>	<b>33,77</b>	<b>63,47</b>
Variation du report à nouveau	(1,90)	(3,69)	(0,48)	(0,89)	(1,89)	(3,57)	(1,55)	(2,91)	(0,43)	(0,81)
Revenus distribués avant prélèvement fiscal obligatoire	36,00	69,84	36,00	66,94	36,00	67,95	36,00	67,68	34,20	64,28
Revenus distribués après prélèvement fiscal obligatoire	36,00	69,84	36,00	66,94	36,00	67,95	36,00	67,68	34,20	64,28

(1) Ce poste comprend les frais suivants nets de leurs transferts de charges : les honoraires du commissaire aux comptes, les honoraires de commercialisation et d'expertise du patrimoine, les frais de publication, les frais d'assemblées et de conseils de surveillance, les frais bancaires, les frais d'actes, la cotisation AMF, les pertes sur créances irrécouvrables, les commissions de souscription ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

(2) Dotation de l'exercice diminuée des reprises.

### EMPLOI DES FONDS (EUROS)

	Total au 31/12/2021 <sup>(1)</sup>	Durant l'année 2022	Total au 31/12/2022
Fonds collectés	91 347 000,00		91 347 000,00
Cessions d'immeubles			
Plus et moins-values sur cessions			
Prélèvements sur primes d'émission et de fusion	(9 692 159,47)		(9 692 159,47)
Achats d'immeubles	(80 408 719,61)		(80 408 719,61)
Frais d'acquisition des immobilisations	(1 235 504,86)		(1 235 504,86)
<b>Sommes restant à investir</b>	<b>10 616,06</b>		<b>10 616,06</b>

(1) Depuis l'origine de la société.

# 5 / TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

## DÉCLARATION FISCALE

### PERSONNES PHYSIQUES

Les SCPI relèvent du régime fiscal des sociétés semi-transparentes qui prévoit que les bénéfices réalisés sont déterminés et déclarés au niveau de la SCPI mais qu'ils sont imposés au nom personnel des associés à raison de la quote-part de résultat qui leur revient correspondant à leurs droits dans la SCPI. Les règles de détermination et d'imposition de cette quote-part diffèrent ainsi selon la qualité de l'associé et le régime fiscal qui lui est applicable.

Les revenus de la SCPI sont principalement constitués de revenus locatifs auxquels s'ajoutent, éventuellement, des revenus financiers produits notamment par le placement des capitaux en attente d'investissement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les revenus financiers pour les personnes physiques font l'objet de plein droit d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat tax) au taux de 12,8%, auquel s'ajoute les prélèvements sociaux de 17,2% soit, une taxation globale à 30%, sauf option contraire du contribuable sous conditions.

Il est rappelé, qu'au titre de vos revenus fonciers, l'administration fiscale prélève directement sur votre compte bancaire les acomptes de l'impôt dû.

Les revenus à déclarer ont été déterminés comme suit pour l'exercice 2022 et vous ont été adressés individuellement par courrier en avril :

	En euros
<b>Revenu foncier</b>	
Revenu brut	3 192 536,00
Autres charges déductibles	950 442,00
Revenu net	2 242 094,00
Soit par part en pleine jouissance	36,82
<b>Revenu financier</b>	
Revenu	Néant
Soit par part en pleine jouissance	Néant
Soit par part en pleine jouissance après prélèvement fiscal obligatoire	Néant

### PERSONNES MORALES

	En euros
Bénéfice net comptable au titre des BIC <sup>(1)</sup>	2 056 390,00
Réintégration	
Déduction (Plus-values nettes à long terme)	
Résultat fiscal	2 056 390,00
<small>(1) Plus ou moins-values comptables comprises.</small>	
Bénéfice net comptable au titre de l'IS <sup>(1)</sup>	2 056 390,00
Réintégration	
Déduction	
Résultat fiscal	2 056 390,00
<small>(1) Plus ou moins-values comptables comprises.</small>	

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'impôt de solidarité sur la fortune est remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Les contribuables résidents français dont le patrimoine immobilier situé en France et hors de France excède 1 300 000 euros, en ce compris les actifs immobiliers détenus au travers des SCPI, au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont assujettis à l'IFI. Les non-résidents sont également imposables à l'IFI à raison des immeubles détenus uniquement en France, directement ou indirectement, lorsque la valeur nette taxable de la totalité de leurs actifs situés en France est supérieure à 1 300 000 euros.

#### Valeur par part à retenir pour la déclaration liée à l'IFI au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (euros)

Pour les résidents français	Pour les non-résidents français (ou assimilés)
908,33	908,33

Le coefficient immobilier de la SCPI retenu pour ces valeurs est précisé dans le bordereau fiscal qui vous a été transmis en avril 2023.

### INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (EUROS)

En application de l'article D. 441-6 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date de clôture au 31 décembre 2022, des soldes des dettes

fournisseurs par date d'échéance, ainsi qu'un rappel du tableau à fin d'année précédente à titre de comparaison.

	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéances	Total dettes fournisseurs
<b>Échéances au 31/12/2022</b>								
Fournisseurs		523 843,65						523 843,65 <sup>(1)</sup>
Fournisseurs d'immobilisations								
<b>Total à payer</b>		<b>523 843,65</b>						<b>523 843,65</b>
<b>Échéances au 31/12/2021</b>								
Fournisseurs		223 630,07						223 630,07 <sup>(1)</sup>
Fournisseurs d'immobilisations								
<b>Total à payer</b>		<b>223 630,07</b>						<b>223 630,07</b>

(1) Les comptes de dettes fournisseurs incluent des soldes débiteurs pour certains fournisseurs.



# 6 / RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

- réduction du capital ;
- pouvoirs en vue des formalités.

## RÉDUCTION DU CAPITAL

La stratégie de liquidation progressive des actifs ayant respecté leur engagement de location de neuf ans devrait débiter au cours de l'année 2023.

Le produit de ces cessions n'ayant pas vocation à être réinvesti eu égard à la politique d'investissement de votre SCPI, nous soumettons à vos suffrages une résolution visant à nous permettre de vous verser le produit de ces cessions sans attendre le terme statutaire de votre SCPI fixé au 23 mars 2026, dès lors que celui-ci aura atteint un montant significatif.

Ainsi, nous vous demandons de nous autoriser, jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2023, à procéder à une ou plusieurs réductions de capital par voie de réduction de la valeur nominale des parts d'un montant minimum de 50,00 euros. En conséquence, chaque réduction de capital donnerait lieu à la diminution corrélative de la valeur nominale de chaque part sociale, actuellement fixée à 1 250,00 euros et au remboursement partiel de l'apport effectué par chaque associé.

Nous vous demanderons de donner tous pouvoirs à la société de gestion à effet de procéder à la réalisation de ladite réduction de capital.

## POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

\*\*\*

Nous espérons que ces propositions emporteront votre agrément et, restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous recommandons d'approuver les résolutions soumises à votre approbation.

**La société de gestion**





# 7

## RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes en vigueur, notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Pour accomplir notre mission, nous avons bénéficié du concours de la société de gestion, qui nous a régulièrement communiqué toutes les informations pouvant nous être nécessaires, et du commissaire aux comptes, qui a répondu à toutes nos questions.

Votre conseil s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2022 afin d'examiner les comptes de la période écoulée, le marché des parts ainsi que la situation du patrimoine et a reçu sur ces points toutes les explications permettant d'analyser et de comprendre leur évolution.

Nous sommes donc en mesure de faire les observations et commentaires qui suivent.

### ÉVOLUTION DU PATRIMOINE ET GESTION LOCATIVE

Entièrement constitué, le patrimoine de la SCPI Multihabitation 6 comprend un total de 301 lots intégralement livrés.

Au 31 décembre 2022, sur les 301 lots détenus par la SCPI, 285 lots sont loués et 16 lots restent à louer.

La société de gestion nous a indiqué qu'elle a doré et déjà commencé à bloquer certains lots fin 2022 afin de procéder à la liquidation progressive des actifs ayant respecté leur engagement de location de neuf ans.

Nous vous précisons que les taux d'occupation physique et financier au 31 décembre 2022 s'élevaient respectivement à 94,22% et 95,49%.

En ce qui concerne les contentieux locatifs, la société de gestion nous a précisé qu'au 31 décembre 2022, 17 dossiers pour impayés étaient ouverts, dont 13 concernant des locataires partis, pour une créance totale de 154 677,57 euros. Ce poste est suivi attentivement par les membres du conseil de surveillance car son évolution, sans être inquiétante, mérite attention.

Enfin, la valeur vénale du patrimoine, résultant des expertises réalisées dont nous avons pris connaissance s'établit à 85 030 000,00 euros hors droits, soit 1 396,27 euros par part et une augmentation de 0,60% par rapport à l'exercice 2021.

### CAPITAL ET MARCHÉ DES PARTS

Pour mémoire, nous vous rappelons que le capital social de votre SCPI s'élève à 76 122 500,00 euros divisé en 60 898 parts sociales réparties entre 1 646 associés. La capitalisation s'élève à 91 347 000,00 euros.

Au cours de l'exercice 2022, 466 parts ont été échangées sur la base d'un prix unitaire moyen payé par l'acquéreur de 1 068,81 euros. Cependant, compte tenu de la perte de l'avantage fiscal liée à la cession des parts, le marché secondaire sera toujours très limité et non représentatif de la valeur de notre société.



## RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Notre réunion du 28 février 2023, à laquelle était convié le commissaire aux comptes, a été consacrée à l'examen des comptes de l'exercice.

Le résultat de l'exercice social de la SCPI clos le 31 décembre 2022 se solde par un bénéfice de 2 056 390,33 euros, soit 33,77 euros par part en jouissance. La distribution de l'exercice 2022 s'est élevée à 34,20 euros par part, dont 0,43 euro prélevé sur le report à nouveau, générant ainsi un taux de distribution de 3,24 %.

## CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 214-106 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Les conventions visées par l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier sont détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

La société de gestion vous propose de réaliser une ou plusieurs réduction(s) de capital par réduction de la valeur nominale dès lors qu'un minimum de 50,00 euros par part serait atteint.

Nous vous invitons à voter favorablement à l'ensemble de ces résolutions, qui ont été débattues au sein de votre conseil de surveillance.

## PROJET DE RÉSOLUTIONS

Le projet de résolutions qui nous a été présenté lors de notre réunion du 28 février 2023 est soumis à votre approbation. N'appelant pas d'observations particulières de notre part, nous vous proposons d'approuver ces résolutions dans leur ensemble.

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

Arrivant au terme de nos mandats, nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous avez témoignée au cours de ces années.

La plupart des membres sollicitent le renouvellement de leur mandat afin de continuer à défendre vos intérêts et de maintenir avec la Société de gestion le dialogue indispensable à des échanges critiques et constructifs. Au regard de leur engagement et de leur assiduité, nous vous remercions de bien vouloir leur renouveler votre confiance.

\*\*\*

Tels sont, Mesdames, Messieurs, les commentaires relatifs à l'exercice 2022 que nous avons estimé devoir porter à votre connaissance. Avant de clore notre rapport, nous tenons, à remercier la société de gestion et le commissaire aux comptes qui ont fait diligence pour faciliter l'accomplissement de notre mission. Nous invitons les associés à participer à notre assemblée générale ou, à voter par correspondance ou par voie électronique, et rappelons à chacun d'eux la nécessité de voter pour éviter une deuxième convocation, toujours génératrice de frais supplémentaires.

**Pour le conseil de surveillance,  
Catherine PARY, Présidente**



# 8 / TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

### Rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance, du commissaire aux comptes – Approbation des comptes sociaux – Quitus à la société de gestion

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 2 056 390,33 euros.

L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

### Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 2 056 390,33 euros, qui augmenté du report à nouveau, soit 829 376,26 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 2 885 766,59 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :

- à titre de distribution une somme de 2 082 711,60 euros (correspondant au montant total des acomptes déjà versés) ;
- au report à nouveau une somme de 803 054,99 euros.

## TROISIÈME RÉSOLUTION

### Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2022

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2022, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit :

- **valeur comptable** : 81 222 390,66 euros, soit 1 333,74 euros par part ;
- **valeur de réalisation** : 85 843 671,05 euros, soit 1 409,63 euros par part ;
- **valeur de reconstitution** : 102 303 422,13 euros, soit 1 679,91 euros par part.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

### Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

### Autorisation donnée à la société de gestion de céder des actifs

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion et du conseil de surveillance, autorise la société de gestion à céder les actifs dès que possible compte tenu des engagements fiscaux pris pour chacun d'eux.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

### Autorisation donnée à la société de gestion de procéder à la distribution partielle des réserves distribuables de « plus ou moins-values sur cessions d'immeubles locatifs »

L'assemblée générale autorise la société de gestion à procéder, sur la base de situations intermédiaires, à la distribution partielle des réserves distribuables de « plus ou moins-values sur cessions d'immeubles locatifs ».

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

### Autorisation donnée à la société de gestion de distribuer aux personnes morales, le montant de l'impôt sur la plus-value non acquitté pour leur compte

L'assemblée générale autorise la société de gestion à verser aux associés non imposés dans la catégorie des plus-values immobilières des particuliers, le montant par part de l'impôt sur la plus-value immobilière acquitté, s'il y a lieu lors des cessions d'éléments du patrimoine social de l'exercice, au nom et pour le compte des autres associés imposés dans cette catégorie.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun impôt sur la plus-value immobilière n'a été acquitté au nom et pour le compte des associés imposés dans la catégorie des plus-values immobilières des particuliers au cours de l'exercice 2022.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

#### Fixation des honoraires de commercialisation de La Française Real Estate Managers

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la possibilité pour la société La Française Real Estate Managers d'intervenir dans le cadre d'une mission spécifique d'intermédiaire en transaction immobilière, décide de fixer les honoraires de commercialisation versés en rémunération de cette mission spécifique lorsqu'elle est confiée à La Française Real Estate Managers en lieu et place d'un autre intermédiaire en transaction immobilière, à un maximum de :

- 2,5% HT du prix de vente hors droits et hors frais pour les ventes intervenant au profit des locataires ;
- 4,17% HT du prix de vente hors droits.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

#### Autorisation donnée à la société de gestion de prélever un droit fixe dans le cadre du traitement des parts en déshérence

L'assemblée générale, autorise la société de gestion à prélever un droit fixe de 150,00 euros HT, par associé/héritier retrouvé suite aux diligences de la société de gestion, pour toute recherche d'associés/héritiers dans le cadre du traitement des parts en déshérence de la SCPI.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

#### Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration, à l'issue de la présente réunion, du mandat de la société Deloitte & Associés, commissaire aux comptes titulaire, renouvelle son mandat, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### ONZIÈME RÉSOLUTION

#### Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration, à l'issue de la présente réunion, du mandat de la société B.E.A.S, commissaire aux comptes suppléant, renouvelle son mandat, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

### DOUZIÈME RÉSOLUTION

#### Nomination de sept associés candidats au moins ou de neuf associés candidats au plus en qualité de membre du conseil de surveillance

L'assemblée générale, prenant acte que le mandat de l'ensemble des membres du conseil de surveillance suivants, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, à savoir :

- Madame Catherine PARY, Présidente
- Monsieur Georges PUPIER, Secrétaire
- Monsieur Jean-Pierre BARBELIN
- Monsieur Jean-Louis CAILLE
- Monsieur Marie-José DUTEURTRE
- Monsieur Guy GALLIC
- Monsieur Patrick KONTZ
- Monsieur François RINCHEVAL
- Madame Danielle SCHEIER

nomme en qualité de nouveaux membres du conseil de surveillance, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2026 appelée à statuer sur les comptes de 2025 : (Seront nommés les 7 associés candidats au moins ou les 9 au plus ayant obtenu le plus grand nombre de voix) :

#### PERSONNES PHYSIQUES

Candidats	Élu / Non élu	Nombre de voix
Laurent ALTMAYER		
Jean-Pierre BARBELIN		
Patrick BETTIN		
Olivier BLICQ		
Christian BOUTHIE		
Jean-Luc BRONSART		
Philippe CABANIER		
Jean-Louis CAILLE		
Michel COUROUBLE		
Philippe Georges DESCHAMPS		
Marie-José DUTEURTRE		
Guy GALLIC		
Guy LACAZE		
Olivier MASSOL		
Jacques MORILLON		
Catherine PARY		
Georges PUPIER		
François RINCHEVAL		
Aurélien ROL		
Danielle SCHEIER		

#### PERSONNES MORALES

SCI AAAZ		
SCI Orient Developpement		

### TREIZIÈME RÉSOLUTION

#### Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.

# 9 / TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

### Réduction du capital social, pouvoirs à donner à la société de gestion

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la société de gestion sur le projet de réduction du capital social par voie de diminution de la valeur nominale de chaque part sociale, décide :

- de déléguer à la Société de gestion le pouvoir de réduire le capital de la SCPI par voie de réduction de la valeur nominale des parts d'un montant minimum de 50,00 euros, et
- de donner tous pouvoirs à la société de gestion à effet de procéder à la réalisation de la réduction de capital et notamment :
  - fixer le montant de la réduction de capital ;
  - procéder au versement des fonds au profit des associés ;
  - accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la réduction de capital ;
  - modifier corrélativement les statuts de la Société ;
  - d'une manière générale, prendre toutes dispositions utiles, conclure tous accords et effectuer toute formalité utile à l'émission des actions nouvelles.

La présente autorisation est expressément donnée jusqu'à la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

### Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.





# 10/ COMPTES ANNUELS

## ÉTAT DU PATRIMOINE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EUROS)

	31/12/2022		31/12/2021	
	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées
<b>Placements immobiliers</b>				
<b>Immobilisations locatives</b>	<b>80 408 719,61</b>	<b>85 030 000,00</b>	<b>80 408 719,61</b>	<b>84 520 000,00</b>
Droits réels (Bail emphytéotique)				
Amortissements droits réels				
Constructions sur sol d'autrui				
Amortissement de constructions sur sol d'autrui				
Terrains et constructions locatives	80 408 719,61	85 030 000,00	80 408 719,61	84 520 000,00
Immobilisations en cours				
<b>Provisions liées aux placements immobiliers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations locatives				
Gros entretiens - grosses réparations - travaux remise en état				
Provisions pour risques et charges				
<b>Titres financiers contrôlés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Immobilisations financières contrôlées				
Dépréciations exceptionnelle des immobilisations financières contrôlées				
Provisions pour risques et charges				
<b>TOTAL I (placements immobiliers)</b>	<b>80 408 719,61</b>	<b>85 030 000,00</b>	<b>80 408 719,61</b>	<b>84 520 000,00</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des immobilisations financières non contrôlées				
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières contrôlées				
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des avances en compte courant et créances rattachées				
<b>TOTAL II (immobilisations financières)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs et passif d'exploitation</b>	<b>125 316,76</b>	<b>125 316,76</b>	<b>113 544,91</b>	<b>113 544,91</b>
Actifs immobilisés				
Associés capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations financières autres que les titres de participations (dépôt de garantie...)	125 316,76	125 316,76	113 544,91	113 544,91
Dépréciation des immobilisations financières autres que les titres de participations				
<b>Créances</b>	<b>1 004 603,10</b>	<b>1 004 603,10</b>	<b>352 219,63</b>	<b>352 219,63</b>
Locataires et comptes rattachés	396 842,87	396 842,87	337 898,25	337 898,25
Provisions pour dépréciation des créances	(237 335,43)	(237 335,43)	(192 358,79)	(192 358,79)
Autres créances	845 095,66	845 095,66	206 680,17	206 680,17
Provisions pour dépréciation des autres créances				
<b>Valeurs de placement et disponibilités</b>	<b>2 086 883,66</b>	<b>2 086 883,66</b>	<b>2 296 474,40</b>	<b>2 296 474,40</b>
Valeurs mobilières de placement				
Fonds de remboursement				
Autres disponibilités	2 086 883,66	2 086 883,66	2 296 474,40	2 296 474,40
<b>TOTAL III (actifs d'exploitation)</b>	<b>3 216 803,52</b>	<b>3 216 803,52</b>	<b>2 762 238,94</b>	<b>2 762 238,94</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dettes</b>	<b>(2 403 132,47)</b>	<b>(2 403 132,47)</b>	<b>(1 922 246,62)</b>	<b>(1 922 246,62)</b>
Dettes financières	(267 722,60)	(267 722,60)	(273 147,60)	(273 147,60)
Dettes d'exploitation	(566 565,72)	(566 565,72)	(244 801,05)	(244 801,05)
Dettes diverses	(1 568 844,15)	(1 568 844,15)	(1 404 297,97)	(1 404 297,97)
<b>TOTAL IV (passifs d'exploitation)</b>	<b>(2 403 132,47)</b>	<b>(2 403 132,47)</b>	<b>(1 922 246,62)</b>	<b>(1 922 246,62)</b>
<b>Comptes de régularisation actif et passif</b>				
Charges constatées d'avance				
Produits constatés d'avance				
Autres comptes de régularisation (frais d'émission d'emprunts)				
<b>TOTAL V (comptes de régularisation)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CAPITAUX PROPRES COMPTABLES (I+II+III+IV+V)</b>	<b>81 222 390,66</b>		<b>81 248 711,93</b>	
<b>VALEUR ESTIMÉE DU PATRIMOINE</b>		<b>85 843 671,05</b>		<b>85 359 992,32</b>

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EUROS)<sup>(1)</sup>

Capitaux propres comptables - Évolution au cours de l'exercice	Situation d'ouverture	Affectation résultat 2021	Autres mouvements	Situation au 31/12/2022
<b>Capital</b>	<b>76 122 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>76 122 500,00</b>
Capital souscrit	76 122 500,00			76 122 500,00
Capital en cours de souscription				
<b>Primes d'émission ou de fusion</b>	<b>4 296 835,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 296 835,67</b>
Prime d'émission	15 224 500,00			15 224 500,00
Prime d'émission en cours de souscription				
Prélèvement sur prime d'émission	(10 927 664,33)			(10 927 664,33)
Écarts sur remboursements de parts				
Prime de fusion				
Prélèvement sur prime de fusion				
<b>Écart de réévaluation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Écart de réévaluation				
Écart sur dépréciation des immeubles d'actif				
<b>Fonds de remboursement prélevé sur le résultat distribuable</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées sur cessions d'immeubles et de titres financiers contrôlés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>923 606,52</b>	<b>(94 230,26)</b>	<b>0,00</b>	<b>829 376,26</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(94 230,26)</b>	<b>94 230,26</b>	<b>(26 321,27)</b>	<b>(26 321,27)</b>
Résultat de l'exercice avant acomptes et prélèvement libératoire	2 098 097,74	(2 098 097,74)	2 056 390,33	2 056 390,33
Acomptes sur distribution	(2 192 328,00)	2 192 328,00	(2 082 711,60)	(2 082 711,60)
Prélèvement libératoire payé pour compte				
Distribution des acomptes sur liquidation				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>81 248 711,93</b>		<b>(26 321,27)</b>	<b>81 222 390,66</b>

(1) Correspond à la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

# 10/ COMPTES ANNUELS

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022 (EUROS)

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits immobiliers</b>		
Loyers	3 239 931,38	3 238 738,98
Charges facturées	436 664,72	409 990,26
Produits des participations contrôlées		
Produits annexes		
Reprises de provisions		
Transferts de charges immobilières		
<b>TOTAL I : Produits de l'activité immobilière</b>	<b>3 676 596,10</b>	<b>3 648 729,24</b>
<b>Charges de l'activité immobilière</b>		
Charges ayant leur contrepartie en produits	436 664,72	409 990,26
Travaux de gros entretiens		
Charges d'entretien du patrimoine locatif	92 872,44	57 815,70
Dotations aux provisions pour gros entretiens et grosses réparations		
Dotations aux amortissements et provisions des placements immobiliers		
Autres charges immobilières	587 709,45	599 892,66
Dépréciations des titres de participation contrôlés		
<b>TOTAL II : Charges immobilières</b>	<b>1 117 246,61</b>	<b>1 067 698,62</b>
<b>Résultat de l'activité immobilière A = (I - II)</b>	<b>2 559 349,49</b>	<b>2 581 030,62</b>
<b>Produits d'exploitation</b>		
Reprises d'amortissements d'exploitation		
Reprises de provisions d'exploitation		
Transfert de charges d'exploitation		
Reprises de provisions pour créances douteuses	14 944,86	30 777,65
<b>TOTAL I : Produits d'exploitation</b>	<b>14 944,86</b>	<b>30 777,65</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Commissions de la société de gestion	388 791,76	388 648,68
Charges d'exploitation de la société	33 071,46	25 362,80
Diverses charges d'exploitation	34 489,41	29 854,61
Dotations aux amortissements d'exploitation		
Dotations aux provisions d'exploitation		
Dépréciations des créances douteuses	59 921,50	67 160,93
<b>TOTAL II : Charges d'exploitation</b>	<b>516 274,13</b>	<b>511 027,02</b>
<b>Résultat d'exploitation autre que l'activité immobilière B = (I - II)</b>	<b>(501 329,27)</b>	<b>(480 249,37)</b>
<b>Produits financiers</b>		
Dividendes des participations non contrôlées		
Produits d'intérêts des comptes courants		
Autres produits financiers		
Reprises de provisions sur charges financières		
<b>TOTAL I : Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Charges financières</b>		
Charges d'intérêts des emprunts		
Charges d'intérêts des comptes courants		
Autres charges financières	1 436,72	
Dépréciations		
<b>TOTAL II : Charges financières</b>	<b>1 436,72</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat financier C = (I - II)</b>	<b>(1 436,72)</b>	<b>0,00</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels	0,02	750,04
Reprises de provisions produits exceptionnels		
<b>TOTAL I : Produits exceptionnels</b>	<b>0,02</b>	<b>750,04</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles	193,19	3 433,55
Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles		
<b>TOTAL II : Charges exceptionnelles</b>	<b>193,19</b>	<b>3 433,55</b>
<b>Résultat exceptionnel D = (I - II)</b>	<b>(193,17)</b>	<b>(2 683,51)</b>
<b>Résultat net (A+B+C+D)</b>	<b>2 056 390,33</b>	<b>2 098 097,74</b>

# 11 / ANNEXE / INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

L'ANC a publié son règlement n° 2016-03 du 15 avril 2016 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

Ce règlement est entré en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les comptes annuels des SCPI comprennent :

- un état du patrimoine incluant une estimation des différents actifs ;
- un tableau d'analyse de la variation des capitaux propres ;
- un compte de résultat ;
- une annexe.

## IMMOBILISATIONS LOCATIVES

Les immeubles locatifs sont inscrits dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine pour leur coût d'acquisition ou pour leur valeur d'apport. Les dépenses de climatisation sont immobilisées et ne subissent aucun amortissement.

Toutes les autres dépenses jugées comme étant de nature à augmenter la valeur locative des biens sont immobilisées et amorties sur 5 ans.

Les coûts de remplacement ou de renouvellement d'un élément de l'actif immobilier viennent en augmentation du coût d'acquisition initial ou à son origine estimée, la sortie est comptabilisée dans un compte de réserves ayant la nature de gains ou pertes en capital.

Les immeubles construits sur sol d'autrui font l'objet d'un amortissement calculé sur la durée du bail à construction ou la durée de la concession. La valeur nette de ces immeubles est inscrite dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

Les travaux engagés dans le but de favoriser la mise en location des immeubles avec en contrepartie un surloyer prévu au bail du locataire font l'objet d'une inscription à l'état du patrimoine en « Autres immobilisations locatives » dans le compte « Installations générales, agencements, aménagements divers ». Ces immobilisations sont amorties. La valeur nette de ces immeubles est inscrite dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

## VALEUR DES TERRAINS

Le plan comptable préconise, lorsque la valeur du terrain ne peut être distinguée de la construction, de regrouper la comptabilisation de ces deux éléments. C'est la méthode retenue par la société, qui achète des immeubles existants.

## VALEUR VÉNALE DES IMMEUBLES LOCATIFS

Selon les dispositions comptables applicables aux SCPI, la colonne « Valeurs estimées » de l'état du patrimoine présente la valeur vénale des immeubles locatifs ainsi que la valeur nette des autres actifs de la société ; le total de cette colonne correspond à la valeur de réalisation définie aux articles L. 214-109 et R. 214-157-1 du Code monétaire et financier.

La valeur vénale des immeubles locatifs résulte d'une expertise réalisée par la société BNP Paribas Real Estate Valuation France en qualité d'expert immobilier indépendant nommé pour 5 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2025. Les expertises et actualisations sont établies dans le respect des règles stipulées par la charte professionnelle des experts immobiliers et conformément à la recommandation commune de l'AMF et du Conseil National de la Comptabilité d'octobre 1995 et menées dans le respect des préconisations contenues dans le rapport du groupe de travail sur l'expertise immobilière réuni par l'AMF et la Charte de l'Expertise publiée le 3 février 2000.

La méthode principale utilisée par l'expert est celle dite de la « capitalisation des revenus locatifs » qui consiste à appliquer un taux de capitalisation à la valeur locative d'un immeuble après rapprochement de son loyer effectif. Cette méthodologie est complétée de la méthode dite « par comparaison » qui permet d'analyser la valeur métrique en la comparant à des références de marché. La société de gestion utilise la même méthodologie et confronte sa valorisation avec celle de l'expert.

**Au 31 décembre 2022, la valeur d'expertise s'établit à 85 030 000,00 euros.**

# 11 / ANNEXE / INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

## PRÉLÈVEMENT SUR LA PRIME D'ÉMISSION

Les frais d'acquisition et de constitution ainsi que la TVA non récupérable sur immobilisations sont amortis et prélevés sur la prime d'émission. Les commissions de souscription versées à la société de gestion sont prélevées sur la prime d'émission ainsi que le prorata de TVA s'y rapportant.

## PLAN D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

Compte tenu que les SCPI résidentielles achètent des actifs neufs et que ces SCPI ont vocation à être liquidées au terme statutaire correspondant peu ou prou au terme de la garantie décennale, il a été décidé de ne pas appliquer de provisions pour gros entretien.

## PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES

Les loyers et charges échus depuis plus de trois mois sont provisionnés à hauteur de 100 % de leur montant HT diminué des dépôts de garantie détenus et des commissions dues à la société de gestion.

Les provisions pour dépréciation des créances sont inscrites en déduction dans la colonne « Valeurs bilantielles » de l'état du patrimoine.

## PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Tout risque identifié sur la société fait l'objet d'une provision.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés et/ou reçus par les SCPI :

- engagements sur les actes d'acquisitions ou de cessions ;
- covenants sur les emprunts conclus ;
- garanties données dans le cadre de financement : hypothèque, privilège de prêteur de deniers ;
- cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie ;
- dettes promoteurs.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce document est établi.

## ANNEXE / TABLEAUX CHIFFRÉS (EUROS)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

	Exercice 2022		Exercice 2021	
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Valeurs comptables	Valeurs estimées
<b>Terrains et constructions locatives</b>				
Habitations	80 408 719,61	85 030 000,00	80 408 719,61	84 520 000,00
<b>Total</b>	<b>80 408 719,61</b>	<b>85 030 000,00</b>	<b>80 408 719,61</b>	<b>84 520 000,00</b>
<b>Total général</b>	<b>80 408 719,61</b>	<b>85 030 000,00</b>	<b>80 408 719,61</b>	<b>84 520 000,00</b>

## VARIATION DES IMMOBILISATIONS

<b>Immobilisations locatives au 31/12/2021</b>	<b>80 408 719,61</b>
<b>Solde terrains et constructions locatives au 31/12/2021</b>	<b>80 408 719,61</b>
<b>Solde terrains et constructions locatives au 31/12/2022</b>	<b>80 408 719,61</b>
<b>Immobilisations locatives au 31/12/2022</b>	<b>80 408 719,61</b>
<b>Solde immobilisations en cours au 31/12/2021</b>	
<b>Solde immobilisations en cours au 31/12/2022</b>	
<b>Autres actif et passif d'exploitation au 31/12/2021</b>	<b>113 544,91</b>
<b>Solde immobilisations financières autres que les titres de participations au 31/12/2021</b>	<b>113 544,91</b>
Fonds de roulement versés aux syndicis	11 771,85
Fonds de roulements restitués par les syndicis	
<b>Solde immobilisations financières autres que les titres de participations au 31/12/2022</b>	<b>125 316,76</b>
<b>Autres actif et passif d'exploitation au 31/12/2022</b>	<b>125 316,76</b>

## RELEVÉ DES PROVISIONS

	Montant des provisions au 31/12/2021	Dotation 2022	Provisions utilisées ou reprises	Reprises propriétés vendues	Montant des provisions au 31/12/2022
Pour créances douteuses	192 358,79	59 921,50	14 944,86		237 335,43
<b>Total</b>	<b>192 358,79</b>	<b>59 921,50</b>	<b>14 944,86</b>		<b>237 335,43</b>

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Résultat 2021	2 098 097,74
Report à nouveau 2021	923 606,52
<b>Total distribuable</b>	<b>3 021 704,26</b>
Distribution 2021	2 192 328,00
<b>Report à nouveau après affectation du résultat</b>	<b>829 376,26</b>

## CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

<b>Charges à payer</b>	
Fournisseurs factures non parvenues	45 337,74
Locataires et comptes rattachés	1 722,81
Autres dettes d'exploitation	148 204,14
<b>Total</b>	<b>195 264,69</b>
<b>Produits à recevoir</b>	
Locataires factures à établir	66 444,49
Autres créances d'exploitation	832 403,70
<b>Total</b>	<b>898 848,19</b>

## DÉTAIL DES CRÉANCES LOCATAIRES

Locataires	57 512,69
Locataires : factures à établir	70 240,49
Locataires : créances douteuses	269 089,69
<b>Total</b>	<b>396 842,87</b>

# 11/ ANNEXE

## INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Total	9 000,00
-------	----------

## CHARGES EXCEPTIONNELLES

Distributions associés versées à tort	109,62
Apurement comptes locataires	83,43
Rompus	0,14
Total	193,19

## PRODUITS EXCEPTIONNELS

Rompus	0,02
Total	0,02



# 12 / TABLEAU DE COMPOSITION DU PATRIMOINE

L'inventaire détaillé des placements immobiliers, comportant cette information, est tenu à la disposition des associés qui en feraient la demande dans les conditions et conformément à l'article R. 214-150 du Code monétaire et financier.

Adresse	Date d'acquisition ou d'apport	Quote-Part (%)	Surface (m <sup>2</sup> )	Valeur d'acquisition ou d'apport (I) (euros)	Travaux et aménagements (II) (euros)	Valeur comptable 2022 (I+II) (euros)	Valeur comptable 2021 (euros)
<b>Habitations</b>							
Oxygen 62 & 114 impasse du Ruisseau 01170 GEX	07/06/2013	100,00%	1 900,22	7 137 336,51		7 137 336,51	7 137 336,51
Villa Rosa Sole 19 impasse de la Gaîté 06200 NICE	05/02/2013	100,00%	659,55	2 863 512,00		2 863 512,00	2 863 512,00
Cap 140° 25 cours Édouard Vaillant 33000 BORDEAUX	26/12/2012	100,00%	753,00	2 395 453,33		2 395 453,33	2 395 453,33
City Zen 88 rue de Lorient 35000 RENNES	25/10/2012	100,00%	1 203,45	3 690 700,27		3 690 700,27	3 690 700,27
Les Mercuriales 1 11 rue du Commerce 69330 MEYSIEU	27/09/2012	100,00%	1 369,00	4 470 000,00		4 470 000,00	4 470 000,00
Villa Buci 1/11/13 rocade de la Croix 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	20/06/2013	100,00%	1 770,40	6 834 293,00		6 834 293,00	6 834 293,00
Happy Velizy 12 esplanade du Traité de Rome 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY	26/09/2012	100,00%	262,50	1 179 815,00		1 179 815,00	1 179 815,00
Le Carrousel 1 passage des Confidences 78800 HOUILLLES	19/06/2012	100,00%	1 635,20	7 917 488,50		7 917 488,50	7 917 488,50
Tandem 8 rue Aristide Briand 92170 VANVES	25/04/2013	100,00%	473,10	3 142 000,00		3 142 000,00	3 142 000,00
Terrasses en Ville 72/78 Grande Rue 92310 SÈVRES	24/10/2012	100,00%	950,20	6 355 575,00		6 355 575,00	6 355 575,00
Les Coteaux 12,12 bis & 14 route du Pavé des Gardes 92370 CHAVILLE	29/03/2013	100,00%	1 408,40	8 021 871,17		8 021 871,17	8 021 871,17
Sky 16 bis ter et quater rue de Bezons 92400 COURBEVOIE	04/12/2012	100,00%	904,00	6 261 612,00		6 261 612,00	6 261 612,00
50 Laplace 9 avenue Jeanne d'Arc 94110 ARCUEIL	28/05/2013	100,00%	634,50	3 269 679,63		3 269 679,63	3 269 679,63
Villa Claudia 2 27 rue Victor Recourat 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE	25/01/2013	100,00%	662,29	3 104 915,00		3 104 915,00	3 104 915,00
Orangerie 8 rue de l'Orangerie 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE	28/11/2012	100,00%	899,33	4 541 632,25		4 541 632,25	4 541 632,25
Lamartine 38 avenue Lamartine 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE	28/11/2012	100,00%	216,82	1 107 817,95		1 107 817,95	1 107 817,95
L'Éloge 90 avenue de la République 94700 MAISONS-ALFORT	26/06/2012	100,00%	1 487,60	8 115 018,00		8 115 018,00	8 115 018,00
<b>Total général</b>			<b>17 189,56</b>	<b>80 408 719,61</b>		<b>80 408 719,61</b>	<b>80 408 719,61</b>



# 13 / RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société civile de placement immobilier Multihabitation 6,

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société civile de placement immobilier Multihabitation 6 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société civile de placement immobilier à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme précisé dans le paragraphe « Valeur vénale des immeubles locatifs » de l'annexe, les placements immobiliers, présentés dans la colonne « valeurs estimées » de l'état du patrimoine, sont évalués à leurs valeurs vénales. Ces valeurs vénales sont arrêtées par la société de gestion sur la base d'une évaluation, réalisée par l'expert immobilier indépendant, des actifs immobiliers détenus directement par la société civile de placement immobilier. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société de gestion et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et des méthodes utilisées par l'expert immobilier indépendant.

## VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce n'ont pu être vérifiées en l'absence de communication des documents sous-tendant ces informations. Par ailleurs, les informations relatives aux délais de paiement clients ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société civile de placement immobilier ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

## RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Paris-La Défense, le 17 mai 2023**  
**Le commissaire aux comptes**  
**Deloitte & Associés**  
**Virginie GAITTE**

# 13 / RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

## Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société civile de placement immobilier Multihabitation 6,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2022 s'élève à 388 791,76 euros.

2) Une rémunération au titre de la recherche de capitaux ainsi que pour l'étude et la recherche des investissements : cette commission de souscription est égale à 8,78 % hors taxes du montant, prime d'émission incluse, de chaque souscription.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2022.

3) Une commission de cession représentant 1,25 % HT maximum du prix de cession (hors droits et hors frais) de l'actif immobilier.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2022.

**Paris-La Défense, le 17 mai 2023**  
**Le commissaire aux comptes**  
**Deloitte & Associés**  
**Virginie GAITTE**

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier.

### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Convention conclue avec la société de gestion La Française Real Estate Managers :**

Conformément aux dispositions de l'article XVII des statuts, la société de gestion La Française Real Estate Managers est habilitée à recevoir les rémunérations suivantes :

1) Une commission de 10 % HT maximum des recettes brutes annuelles HT (produits locatifs encaissés et produits financiers nets) de la société, à titre de remboursement des frais administratifs ainsi qu'à titre d'honoraires de gestion.



**LA FRANÇAISE**

INVESTING TOGETHER

**La Française Real Estate Managers**

128 boulevard Raspail 75006 Paris  
Tél. +33 (0)1 53 62 40 60  
[serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com)

**Une société du Groupe La Française**  
[www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)